

Conseil du	12 novembre 2020 à 19h00	Lieu	Salle multi-activités, rue des Messieurs à Kaltenhouse
-------------------	--------------------------	-------------	--

Présent(e)s Suppléant(e)s	49	M. Claude STURNI, M. Jean-Lucien NETZER, M. Etienne WOLF, M. Philippe SPECHT, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Sylvie HANNS, M. André ERBS, M. Francis WOLF, M. Jean-Michel STAERLE, Mme Isabelle WENGER, M. Claude BEBON, Mme Marie-Odile BECKER, Mme Cathy KIENTZ, M. Dominique GERLING, M. Alain WACK, Mme Coralie TIJOU, M. Marc ANDRE, M. André BURG, M. Jean-Marc DIERSE, M. Alban FABACHER, M. Rémy GOTTRI, M. Christian GUETH, M. Thierry HEINRICH, Mme Christine HEITZ, M. Clément JUNG, M. Thomas KLEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, Mme Cathy KOESSLER, M. Vincent LEHOUX, Mme Stéphanie LISCHKA, M. Maurice LUTZ, M. Armand MARX, M. Clément METZ, Mme Eva MEYER, M. Paul NOLTE, M. Guillaume NOTH, M. Claude RAU, M. Alain RHEIN, M. Stéphan SCHISSELE, Mme Isabelle STEHLI-JUCHS, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Jean-Marc STEINMETZ, M. Laurent SUTTER, M. Maxime VAN CAEMERBEKE, Mme Alice VOGEL, M. Thierry WOLFERSBERGER, M. Dany ZOTTNER.
Suppléant(s)	2	M. Patrick DENNI a donné pouvoir à M. Daniel ZURN, M. Patrick SCHOTT a donné pouvoir à Mme Joelle SCHOTT.
Procurat ion(s)	17	M. Jean-Daniel SCHELL a donné pouvoir à Mme Sylvie HANNS, Mme Françoise DELCAMP a donné pouvoir à M. Marc ANDRE, Mme Isabelle DEUTSCHMANN a donné pouvoir à Mme Marie-Odile BECKER, Mme Séverine FROMMWEILER a donné pouvoir à M. Jean-Michel STAERLE, Mme Marie-France GENOCHIO a donné pouvoir à M. André ERBS, Mme Valérie GROSSHOLTZ a donné pouvoir à M. Maxime VAN CAEMERBEKE, Mme Mireille ILLAT a donné pouvoir à M. Claude RAU, Mme Anne IZACARD a donné pouvoir à M. Etienne WOLF, Mme Marie-Odile KASPAR a donné pouvoir à M. Dany ZOTTNER, M. Marcel LEMIRE a donné pouvoir à M. Vincent LEHOUX, Mme Palmyre MAIRE a donné pouvoir à M. Guillaume NOTH, M. Etienne MANGIN a donné pouvoir à Mme Eva MEYER, M. Patrick MERTZ a donné pouvoir à Mme Cathy KIENTZ, Mme Elisabeth MESSER-CRIQUI a donné pouvoir à M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Michèle MULLER a donné pouvoir à M. Jean-Lucien NETZER, Mme Christine OTT-DOLLINGER a donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Christine SCHMELZER a donné pouvoir à M. Alban FABACHER.
Absent(e)s excusé(es)	6	M. François ANSTETT, Mme Dorothee KRIEGER, M. Jean-Luc LEONHARD, M. Patrick MULLER, M. Jean OBRECHT, M. Gérard VOLTZ.

DECISIONS DU CONSEIL

Absent(e)s non excusé(es)	1	M. Michel FICHTER.
----------------------------------	---	--------------------

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil communautaire peut délibérer valablement.

Mme Isabelle WENGER fait fonction de secrétaire de séance et M. le Vice-Président Dominique GERLING de secrétaire suppléant.

2020-CC-157	CONSEIL COMMUNAUTAIRE : désignation du secrétaire de séance et de son suppléant	
--------------------	--	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,
VU les articles L.2121-15 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

DESIGNE Mme Isabelle WENGER comme secrétaire de séance.

DESIGNE M. Dominique GERLING comme secrétaire suppléant.

Pour	68	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-158	CONSEIL COMMUNAUTAIRE : adoption du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2020	
--------------------	--	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 10 septembre 2020.

Pour	68	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-159	CONSEIL COMMUNAUTAIRE : adoption du procès-verbal de la séance du 1er octobre 2020	
--------------------	---	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 1^{er} octobre 2020.

Pour	68	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

DECISIONS DU CONSEIL

2020-CC-160	APPUI A L'INDUSTRIE, AU COMMERCE ET AUX ACTIVITES DE SERVICE : conclusion d'un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole (CCIAE)
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission du Développement économique du 6 novembre 2020,

APPROUVE la convention de partenariat entre la CAH et la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole dont le projet est joint au présent rapport.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ces conventions et à prendre toutes décisions afférentes à leur application.

Pour	68	
Résultat du vote		ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2020-CC-161	APPUI A L'ARTISANAT : conclusion d'un partenariat avec la Chambre de Métiers d'Alsace (CMA)
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission du Développement économique du 6 novembre 2020,

APPROUVE la convention de partenariat entre la CAH et la Chambre de Métiers d'Alsace dont le projet est joint au présent rapport.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ces conventions et à prendre toutes décisions afférentes à leur application.

Pour	68	
Résultat du vote		ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2020-CC-162	APPUI AU MONDE AGRICOLE : conclusion d'un partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission du Développement économique du 6 novembre 2020,

APPROUVE la convention de partenariat entre la CAH et la Chambre d'Agriculture Alsace dont le projet est joint au présent rapport.

DECISIONS DU CONSEIL

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ces conventions et à prendre toutes décisions afférentes à leur application.

Pour	68	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-163	AGRICULTURE RAISONNEE, CIRCUITS COURTS ET EMPLOI : appui au projet agricole de la CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole) des 5 Chemins
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

APPROUVE, les termes du projet de convention partenariale à conclure entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau, la CUMA des 5 Chemins, la Chambre d'Agriculture d'Alsace et le Département du Bas-Rhin jointe en annexe.

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes les formalités.

Pour		
Résultat du vote		POINT RETIRE

2020-CC-164	ADHESION A L'ASSOCIATION RESEAU DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE (RTES)
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

DECIDE d'adhérer à l'association « Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire » (RTES) et approuve le versement de la cotisation afférente.

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas voter au scrutin secret,

DESIGNE Mme Coralie TIJOU comme représentante de la Communauté d'Agglomération de Haguenau au sein des instances du RTES.

Pour	68	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-165	VOIE DE LIAISON SUD : mainlevée des servitudes
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

DECISIONS DU CONSEIL

DECIDE de consentir à la radiation des servitudes grevant les parcelles cadastrées section DC n°181 et 183, sises à Haguenau, lieudit Jesuitengut, route de Weitbruch, appartenant à la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

DONNE pouvoir au notaire pour réaliser toutes les formalités de radiation desdites servitudes.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes les formalités.

Pour	67	
Abstention	1	Mme Isabelle STEHLI-JUCHS
Résultat du vote		ADOPTE

2020-CC-166	VOIE DE LIAISON SUD : cession des délaissés publics
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis du service du domaine en date du 09 septembre 2020,

ACTE le choix de restituer à l'activité économique les délaissés fonciers issus de la réalisation de la VLS dans les zones déjà urbanisées,

DÉCIDE la cession totale ou partielle des parcelles désignées aux acquéreurs désignés ci-dessous.

Commune	Section cadastrale	N° parcelle	Surface de la parcelle (en ares)	Surface approximative vendue* (en ares)	Identité de l'acquéreur
Haguenau	DE	71	27,21	1,90	SCI KBS ou toute entité rattachée
Haguenau	DE	71	27,21	1,10	SCI SIBA ou toute entité rattachée
Haguenau	DE	71	27,21	4,00	M. ROLLAND ou toute entité rattachée
Haguenau	DE	71	27,21	4,30	M. KUPFLERSCHLAEGER/C2K /CK MOTO ou toute entité rattachée
Haguenau	DE	160	26,94	5,40	M. KOCHMANN / entreprise CHAUSTY ou toute entité rattachée
Haguenau	DE	61	0,41	0,41	M. KUPFLERSCHLAEGER/C2K /CK MOTO ou toute entité rattachée
Haguenau	CO	166	8,64	2,40	KARP KNEIP IMMO HAGUENAU ou toute

DECISIONS DU CONSEIL

					entité rattachée
Haguenau	CO	189	0,70	0,20	KARP KNEIP IMMO HAGUENAU ou toute entité rattachée
Haguenau	CO	202	17,66	1,70	KARP KNEIP IMMO HAGUENAU ou toute entité rattachée
Haguenau	CP	191	2,00	0,10	KARP KNEIP IMMO HAGUENAU ou toute entité rattachée
Haguenau	CP	200	140,10	16,20	KARP KNEIP IMMO HAGUENAU ou toute entité rattachée

* Les surfaces précises de cessions seront définies par procès-verbal d'arpentage.

FIXE le prix de vente à 1 900 € l'are HT, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE la signature des promesses de vente et des actes de vente avec les différents acquéreurs mentionnés ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes les formalités.

Pour	67	
Abstention	1	Mme Isabelle STEHLI-JUCHS
Résultat du vote		ADOPTE

2020-CC-167	QUARTIERS DES PINS A HAGUENAU : partenariat pour le réaménagement de la place centrale
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 8 février 2018 approuvant le Contrat départemental de Développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 8 novembre 2018 approuvant la convention partenariale relative à la requalification du quartier des Pins,

VU la délibération du Conseil municipal de Haguenau en date du 6 juillet 2020 approuvant le projet de réaménagement de la place centrale des Pins et autorisant la signature des conventions partenariales afférentes,

APPROUVE le partenariat avec la Ville de Haguenau relatif au projet de réaménagement de la place centrale des Pins.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte se rapportant à des demandes de participation de la Ville de Haguenau auprès de ses partenaires,

DECISIONS DU CONSEIL

notamment de la Région Grand Est au titre de la politique de la Ville, du Département du Bas-Rhin au titre du Contrat Départemental du Territoire d'Action Nord, et de tout autre partenaire financier.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes les démarches nécessaires, et de mettre en œuvre la présente délibération.

Pour	66	
Abstention	2	M. Armand MARX , Mme Isabelle STEHLI-JUCHS
Résultat du vote		ADOPTE

2020-CC-168	PLAN LOCAL D'URBANISME DE BRUMATH : modification n°2 - approbation
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 et suivants,

VU la consultation des personnes publiques associées,

VU la décision de la MRAe du 11 février 2020 de ne pas soumettre la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Brumath à évaluation environnementale,

VU l'arrêté prescrivant l'enquête publique relative à la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Brumath,

VU l'enquête publique qui s'est tenue du 14 septembre au 28 septembre 2020 inclus,

VU le rapport du commissaire enquêteur,

VU le dossier de modification et les pièces ci-annexées,

APPROUVE la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Brumath.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Brumath et au siège de la CAH durant un mois et d'une publication dans un journal d'annonces légales.

DIT que le dossier de modification ainsi que le rapport au commissaire enquêteur sont tenus à disposition du public en mairie de Brumath et au siège de la CAH ainsi qu'à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

Pour	68	
Résultat du vote		ADOPTE A L'UNANIMITE

DECISIONS DU CONSEIL

2020-CC-169	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE SCHWEIGHOUSE SUR MODER ET ENVIRONS : modification simplifiée 2 - approbation
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,
VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-45 et suivants,

VU la consultation des personnes publiques associées,

VU la décision de la MRAe du 20 juin 2020 de ne pas soumettre la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Schweighouse sur Moder et Environs à évaluation environnementale,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 10 septembre 2020 fixant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Schweighouse sur Moder et Environs,

VU la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 2 du 28 septembre au 29 octobre 2020,

VU le dossier de modification simplifiée et les pièces ci-annexées,

APPROUVE la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Schweighouse sur Moder et Environs.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Dauendorf, Huttendorf, Morschwiller, Ohlungen, Schweighouse sur Moder, Uhlwiller et Wintershouse et au siège de la CAH durant un mois et d'une publication dans un journal d'annonces légales.

DIT que le dossier de modification simplifiée est tenu à disposition du public en mairie de Dauendorf, Huttendorf, Morschwiller, Ohlungen, Schweighouse sur Moder, Uhlwiller et Wintershouse et au siège de la CAH ainsi qu'à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

Pour	68	
Résultat du vote		ADOPTE A L'UNANIMITE

2020-CC-170	DROIT DE PREEMPTION URBAIN : instauration d'un nouveau périmètre à Mommenheim
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.210-1 et L.211-1 et suivants,

SOLLICITE l'instauration du droit de préemption urbain sur le périmètre de protection rapproché du captage d'eau potable sur le ban communal de Mommenheim par arrêté préfectoral.

CHARGE le Président ou son représentant de toutes les formalités à intervenir.

DECISIONS DU CONSEIL

La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Mommenheim et au siège de la Communauté d'Agglomération de Haguenau durant un mois.

Un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable au siège de la Communauté d'Agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L.213-13 du code de l'urbanisme.

Pour	68	
Résultat du vote		ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2020-CC-171	ACQUISITION ET CESSIION FONCIERES : Commune de Haguenau, 20 rue Maryse Bastié
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis du service du domaine en date du 02 octobre 2020,

DECIDE l'acquisition, au titre du transfert de compétence, de l'emprise de l'immeuble non bâti sise à Haguenau, 20 rue Maryse Bastié, cadastré section CM n°149 d'une superficie d'environ 22,26 ares (à préciser par procès-verbal d'arpentage d'un géomètre) auprès de la Ville de Haguenau, moyennant le prix de 5 000 € l'are dispensé de TVA en vertu de l'article 257 bis du Code général des Impôts.

DECIDE la cession ladite emprise de parcelle au pool de crédits-bailleurs BPCE Lease Immo-Alsabail pour le compte de la société SCHILLER FRANCE dans le cadre d'un crédit-bail.

FIXE le prix de vente à 5 000 € l'are HT, soit environ 111 300 € HT, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur final.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes les formalités.

Pour	68	
Résultat du vote		ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2020-CC-172	ZONE D'ACTIVITE DE L'AERODROME : foncier Rue des aviateurs - cession de terrains
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis du service du domaine en date du 09 septembre 2020,

DECIDE l'acquisition au titre du transfert de compétence, des parcelles ou emprises de parcelles désignées ci-après à la Communauté d'Agglomération de Haguenau, moyennant le prix de 1 900 € l'are dispensé de TVA en vertu de l'article 257 bis du Code général

DECISIONS DU CONSEIL

des Impôts :

Référence cadastrale	Zonage PLU	Surface de la parcelle (en are)	Surface à céder (en are)
CP 154	Uxa	5,51	5,51
CP 224	Uxa	8,15	Environ 0,27*
CP 226	Uxa	39,96	Environ 1,05*

*Les surfaces précises de cessions seront définies par procès-verbal d'arpentage.

DECIDE la cession, au titre du transfert de compétence, des parcelles désignées ci-dessus au profit de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH), moyennant le prix de 1900 € l'are dispensé de TVA en vertu de l'article 257 bis du Code général des Impôts.

DECIDE la cession des parcelles ou emprises de parcelles désignées ci-après, à la SCI KARP KNEIP IMMO HAGUENAU :

Référence cadastrale	Zonage PLU	Surface de la parcelle (en are)	Surface à céder (en are)
CP 154	Uxa	5,51	5,51
CP 224	Uxa	8,15	Environ 0,27*
CP 226	Uxa	39,96	Environ 1,05*

*Les surfaces précises de cessions seront définies par procès-verbal d'arpentage.

FIXE le prix de vente à 1 900 € l'are HT, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE la signature d'une promesse de vente entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) et la SCI KARP KNEIP IMMO HAGUENAU, dans l'attente de la détermination de la superficie définitive des parcelles à céder.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes les formalités.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes les formalités.

Pour	68	
Résultat du vote		ADOPTE A L'UNANIMITE

2020-CC-173	GESTION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES SUR LES TERRITOIRES DE BISCHWILLER ET DU VAL DE MODER : lancement d'une procédure de concession de service public
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1411-11 et suivants,

VU l'avis de la Commission périscolaire et extrascolaire réunie le 04 novembre 2020,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission consultative des services publics locaux intercommunale, réunie le 22 octobre 2020

DECISIONS DU CONSEIL

CONSIDERANT les différents enjeux liés au développement de l'offre de service périscolaire sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,

DECIDE de recourir à une concession de service pour l'exploitation et la gestion des accueils périscolaires et extrascolaires mentionnés dans ce rapport, pour une durée de 5 ans à compter du 1er septembre 2021.

APPROUVE la procédure de consultation ayant pour objet de recueillir les candidatures et les offres présentées par les candidats intéressés.

AUTORISE le Président à engager et à conduire la procédure de concession de service public.

AUTORISE la Vice-présidente en charge des affaires périscolaires et/ou le Vice-président en charge de la commande publique à mener les négociations avec les candidats.

Pour	68	
Résultat du vote		ADOPTE A L'UNANIMITE

2020-CC-174	GESTION DU SERVICE PUBLIC DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DU TERRITOIRE DE BISCHWILLER : rapport d'activité 2019
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission consultative des services publics locaux intercommunale, réunie le 22 octobre 2020

PREND ACTE du rapport d'activité 2019 sur la gestion du service public des accueils périscolaires et extrascolaires du territoire de Bischwiller.

Pour	68	
Résultat du vote		PREND ACTE

2020-CC-175	GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DE L'ECOLE INTERCOMMUNALE PIERRE PFLIMLIN (VAL DE MODER - LA WALCK, UBERACH et BITSCHOFFEN) : rapport d'activité 2019
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission consultative des services publics locaux intercommunale, réunie le 22 octobre 2020

DECISIONS DU CONSEIL

PREND ACTE du rapport d'activité 2019 sur la gestion du service public de l'accueil périscolaire de l'école intercommunale Pierre Pflimlin.

Pour	68	
Résultat du vote		PREND ACTE

2020-CC-176	GESTION DU SERVICE PUBLIC DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DU QUARTIER SAINT JOSEPH A HAGUENAU : rapport d'activité 2019
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission consultative des services publics locaux intercommunale, réunie le 22 octobre 2020,

PREND ACTE du rapport d'activité 2019 sur la gestion du service public des accueils périscolaires et extrascolaires du quartier Saint Joseph à Haguenau.

Pour	68	
Résultat du vote		PREND ACTE

2020-CC-177	GESTION DU SERVICE PUBLIC DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DE HAGUENAU : rapport d'activité 2019
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission consultative des services publics locaux intercommunale, réunie le 22 octobre 2020,

PREND ACTE du rapport d'activité 2019 sur la gestion du service public des accueils périscolaires et extrascolaires destinés aux enfants résidents ou scolarisés dans le quartier des Pins et dans les écoles élémentaires de Haguenau.

Pour	68	
Résultat du vote		PREND ACTE

2020-CC-178	GESTION DU SERVICE PUBLIC DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DES COMMUNES DE BATZENDORF, BERTSHEIM, DAUENDORF, MORSCHWILLER, NIEDERSCHAEFFOLSHEIM, OHLUNGEN, SCHWEIGHOUSE SUR MODER, UHLWILLER ET WINTERSHOUSE : rapport d'activité 2019
--------------------	---

DECISIONS DU CONSEIL

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission consultative des services publics locaux intercommunale, réunie le 22 octobre 2020,

PREND ACTE du rapport d'activité 2019 sur la gestion du service public des accueils périscolaires et extrascolaires des communes de Batzendorf, Berstheim, Dauendorf, Morschwiller, Niederschaeffolsheim, Ohlungen, Schweighouse sur Moder, Uhlwiller et Wintershouse.

Pour	68	
Résultat du vote		PREND ACTE

2020-CC-179	GESTION DU SERVICE PUBLIC DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU TERRITOIRE DE BRUMATH : rapport d'activité 2019
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission consultative des services publics locaux intercommunale, réunie le 22 octobre 2020

PREND ACTE du rapport d'activité 2019 sur la gestion du service public du Relais Assistants Maternels du territoire de Brumath.

Pour	68	
Résultat du vote		PREND ACTE

2020-CC-180	MODERNISATION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE MARXENHOUSE ET DEVELOPPEMENT DE SON ACCUEIL PERISCOLAIRE : évolution de l'autorisation de programme
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2020-CC-004 du 13 février 2020 portant adoption du Budget Primitif 2020,

DECIDE d'actualiser l'autorisation de programme, les crédits de paiement et le plan de financement prévisionnel de l'autorisation de programme 2017/02/CA « Ecole maternelle et accueil périscolaire Marxenhouse : modernisation et restructuration » ci-annexés.

ADOpte la décision modificative suivante :

DECISIONS DU CONSEIL

Nature comptable	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
2184	255	Mobilier	44 876,00	
2313	255	Immobilisations en-cours : Constructions	33 124,00	
458131	255	Opérations sous mandats (dépenses)	122 000,00	
458231	255	Opérations sous mandats (recettes)		365 820,00
1328	255	Autres subventions d'investissements rattachées aux actifs non amortissables		50 000,00
1641	01	Emprunts en Euros		-215 820,00
Total			200 000,00	200 000,00

Pour	68	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-181	RECONDUCTION DU DISPOSITIF ' PETITS DEJEUNERS ' A HAGUENAU : adoption de la convention de partenariat et de financement avec la Direction Académique des Services de l'Education Nationale du Bas-Rhin
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU la stratégie nationale de prévention et de lutte contre de la pauvreté,

VU la volonté de mettre en place l'engagement n° 2 « garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants »,

VU l'avis favorable de la commission périscolaire en date du 04 novembre 2020,

APPROUVE la mise en place de l'opération « petits déjeuners » dans les écoles de la Ville de Haguenau dont la sectorisation relève des quartiers prioritaires et de veille active de la politique de la ville.

APPROUVE la convention avec la Direction Académique des Services de l'Education Nationale du Bas-Rhin.

AUTORISE le Président de la Communauté d'Agglomération, ou son représentant, à signer cette convention et à prendre toutes décisions afférentes à son application.

Pour	68	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

DECISIONS DU CONSEIL

2020-CC-182	SERVICE PUBLIC DE L'EAU : rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services de l'ex Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse-Moder (SIEBM)
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission consultative des services publics locaux intercommunale, réunie le 22 octobre 2020,

PREND ACTE du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau.

Pour	68	
Résultat du vote		PREND ACTE

2020-CC-183	SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission consultative des services publics locaux intercommunale, réunie le 22 octobre 2020,

PREND ACTE du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Pour	68	
Résultat du vote		PREND ACTE

2020-CC-184	SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT URBAIN DE LA CAH : rapport annuel 2019 du délégataire
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission consultative des services publics locaux, réunie le 22 octobre 2020,

PREND ACTE du rapport annuel 2019 portant sur l'exploitation du réseau de transport collectif RITMO.

Pour	68	
Résultat du vote		PREND ACTE

DECISIONS DU CONSEIL

2020-CC-185	GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ABATTOIR INTERCOMMUNAL : rapport d'activité 2019
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission consultative des services publics locaux intercommunale, réunie le 22 octobre 2020,

PREND ACTE du rapport d'activité 2019 sur la gestion du service public de l'abattoir intercommunal.

Pour	68	
Résultat du vote		PREND ACTE

2020-CC-186	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE FOURRIERE ANIMALE INTERCOMMUNALE : rapport d'activité 2019
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission consultative des services publics locaux intercommunale, réunie le 22 octobre 2020

PREND ACTE du rapport d'activité 2019 sur la gestion de la délégation de service public de fourrière animale de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, établi par la Société Protectrice des Animaux – section fourrière animale (Haguenau).

Pour	68	
Résultat du vote		PREND ACTE

2020-CC-187	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE FOURRIERE AUTOMOBILE INTERCOMMUNALE : rapports d'activité 2019
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission consultative des services publics locaux intercommunale, réunie le 22 octobre 2020,

PREND ACTE des rapports d'activité 2019 sur la gestion de la délégation de service public de fourrière automobile de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, établis par la société Garage Vincent (pour le lot Nord) et par la société Garage Baltzli (pour le lot Sud).

Pour	68	
Résultat du vote		PREND ACTE

DECISIONS DU CONSEIL

2020-CC-188	REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD): constitution d'un groupement de commandes
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

ACCEPTE, en vue de la conclusion de marchés ou accords-cadres ayant pour objet les prestations sus-énoncées, les conditions de la constitution et du fonctionnement de groupement.

APPROUVE le lancement d'une ou de consultation(s) au nom dudit groupement visant à la signature des marchés ou accords-cadres dans les conditions susmentionnées.

CHARGE le Président de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature et de la mise en œuvre de la convention constitutive du groupement de commandes.

Pour	68	
Résultat du vote		ADOPTE A L'UNANIMITE

2020-CC-189	PACTE FINANCIER DE CONFIANCE ET DE SOLIDARITE : fonds de concours exceptionnel à la commune d'Engwiller
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Pacte financier de confiance et de solidarité 2017-2020 conclu entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et ses communes membres,

VU la délibération n°2020-CC-004 du 13 février 2020 portant adoption du Budget Primitif 2020,

DECIDE d'accorder un fonds de concours d'un montant de 3.643,- euros (*) à la commune d'Engwiller au titre de l'opération suivante :

- remplacement des équipements de la cuisine à la Maison des Loisirs.

(*) conformément aux dispositions de l'article L.5216-5 « Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

ADOPTE la décision modificative suivante :

Nature comptable	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
2041412	020	Bâtiments et installations	+3 643,00	0,00
020	01	Dépenses imprévues	-3 643,00	0,00
Total			0,00	0,00

Pour	68	
Résultat du vote		ADOPTE A L'UNANIMITE

DECISIONS DU CONSEIL

2020-CC-190	PACTE FINANCIER DE CONFIANCE ET DE SOLIDARITE : fonds de concours exceptionnel à la commune de Kaltenhouse
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Pacte financier de confiance et de solidarité 2017-2020 conclu entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et ses communes membres,

VU la délibération n°2020-CC-004 du 13 février 2020 portant adoption du Budget Primitif 2020,

DECIDE d'accorder un fonds de concours d'un montant de 122.149,- euros (*) à la commune de Kaltenhouse pour la construction d'ateliers municipaux.

() conformément aux dispositions de l'article L.5216-5 « Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».*

ADOPTE la décision modificative suivante :

Nature comptable	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
2041412	020	Bâtiments et installations	122 149,00	0,00
1641	01	Emprunts en euros	0,00	122 149,00
Total			122 149,00	122 149,00

Pour	68	
Résultat du vote		ADOPTE A L'UNANIMITE

2020-CC-191	PACTE FINANCIER DE CONFIANCE ET DE SOLIDARITE : fonds de concours exceptionnel à la commune de Kriegsheim
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Pacte financier de confiance et de solidarité 2017-2020 conclu entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et ses communes membres,

VU la délibération n°2020-CC-004 du 13 février 2020 portant adoption du Budget Primitif 2020,

DECIDE d'accorder un fonds de concours d'un montant de 838,- euros (*) à la commune de Kriegsheim pour la rénovation de la toiture du presbytère.

() conformément aux dispositions de l'article L.5216-5 « Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».*

DECISIONS DU CONSEIL

ADOPTE la décision modificative suivante :

Nature comptable	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
2041412	020	Bâtiments et installations	838,00	0,00
020	01	Dépenses imprévues	-838,00	0,00
Total			0,00	0,00

Pour	68	
Résultat du vote		ADOPTE A L'UNANIMITE

2020-CC-192	PACTE FINANCIER DE CONFIANCE ET DE SOLIDARITE : fonds de concours exceptionnel à la commune de Rohrwiler
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Pacte financier de confiance et de solidarité 2017-2020 conclu entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et ses communes membres,

VU la délibération n°2020-CC-004 du 13 février 2020 portant adoption du Budget Primitif 2020,

DECIDE d'accorder un fonds de concours d'un montant de 30.700,- euros (*) à la commune de Rohrwiler afin de financer l'acquisition d'un nouveau tracteur.

(*) conformément aux dispositions de l'article L.5216-5 « Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

ADOPTE la décision modificative suivante :

Nature comptable	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
2041411	020	Biens mobiliers, matériel et études	+30 700,00	0,00
020	01	Dépenses imprévues	-30 700,00	0,00
Total			0,00	0,00

Pour	68	
Résultat du vote		ADOPTE A L'UNANIMITE

2020-CC-193	CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES GRAND EST : communication des observations définitives sur la gestion de la Communauté d'Agglomération de Haguenau
--------------------	---

DECISIONS DU CONSEIL

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

PREND ACTE des observations définitives présentées par la Chambre Régionale des Comptes Grand Est dans le cadre du contrôle de la Communauté d'Agglomération de Haguenau au titre des exercices 2017 et suivants.

Pour	68	
Résultat du vote		PREND ACTE

2020-CC-194	EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ELUS : modification du montant de l'autorisation de programme 2018/03/CA et actualisation des crédits de paiement 2021
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2020-CC-004 portant adoption du Budget primitif 2020,

DECIDE l'acquisition de matériel informatique pour les élus.

DECIDE d'actualiser l'autorisation de programme 2018/03/CA « Informatique : programme 2018-2020 », les crédits de paiement et le plan de financement ci-annexés.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes les formalités.

Pour	68	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-195	PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : tableau des effectifs 2020
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

DECISIONS DU CONSEIL

VU les crédits ouverts au Budget primitif 2020 ;

ARRETE le tableau des effectifs tel qu'annexé.

Pour	68	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-196	PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : convention de mise à disposition de personnel Krautwiller
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

APPROUVE la convention de mise à disposition de personnel entre la CAH et la Commune de Krautwiller, tel que défini ci-dessus.

AUTORISE le Président ou la Vice-Présidente à signer cette convention et à prendre toute décision afférente à son application.

Pour	68	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-197	PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : convention de mise à disposition de personnel Schirrhoffen
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

APPROUVE la convention de mise à disposition de personnel entre la CAH et la Commune

DECISIONS DU CONSEIL

de Schirrhoffen, tel que définie ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer cette convention et à prendre toute décision afférente à son application.

Pour	68	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-198	PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : convention de mise à disposition de personnel Uhrwiller
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

APPROUVE le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel entre la CAH et la Commune d'Uhrwiller, tel que défini ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer cette convention et à prendre toute décision afférente à son application.

Pour	68	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-199	POINT D'ACTUALITE COVID-19
--------------------	-----------------------------------

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

Pour	68	
Résultat du vote		PREND ACTE